

DANS SUR AU BORD DE **L'EAU**

PROFITER DE LA RIVIÈRE TARN EN TOUTE SÉCURITÉ

LA RIVIÈRE TARN EST LE SUPPORT DE NOMBREUSES ACTIVITÉS,



BAIGNADE



ENGIN DE PLAGE



**ACTIVITÉS AU BORD
DE L'EAU**

MAIS ELLE COMPORTE DES RISQUES !

Scannez le Qrcode et retrouvez la
réglementation en vigueur
concernant la pratique de vos
activités aquatiques !



QUELQUES RAPPELS DE SECURITÉ

En dehors des zones surveillées, la baignade se pratique aux risques et périls de l'utilisateur.

Dans les zones spécifiques où un danger est avéré pour la baignade, celle-ci est interdite par arrêté municipal ou préfectoral.

Les engins de plages comprennent les paddles, les canoës, les float-tubes, les engins non immatriculés...

La navigation est strictement interdite à proximité des barrages et des chaussées ruinées.



Choisissez les zones de baignade surveillées : Trébas, Rivières, Rabastens.



Accompagnez toujours vos enfants dans l'eau.



Soyez vigilant quant aux variations rapides et importantes de profondeur et de courant en rivière, qui interviennent aussi en période estivale.



Attention à la dégradation de la qualité des eaux qui peut se produire sous averses et durant 24 h après un épisode pluvieux.



— DANGER —

Il est strictement interdit de se baigner et de naviguer avec des engins de plage 100 m en amont (au dessus) et 50 m en aval (en dessous) des barrages. L'accès piétons à ces ouvrages est également interdit.

Le camping sauvage et le bivouac sont interdits sur les îlots de la rivière Tarn.